

16.01.2013 - 11:54 Uhr

Message au sujet de l'initiative sur les salaires minimums Le Conseil fédéral refuse une protection des salaires qui n'a que trop tardé

Bern (ots) -

Le Conseil fédéral veut continuer à tolérer des salaires qui ne permettent pas de vivre décemment et refuse de protéger les travailleurs et travailleuses au moyen de salaires minimums contre les pressions qui s'exercent sur leurs salaires et l'arbitraire patronaux. Tel est le message qu'en disant non à l'initiative sur les salaires minimums, le gouvernement transmet au Parlement et à la population.

En Suisse, près de 400 000 personnes touchent actuellement des salaires très bas, inférieurs à 4 000 francs. Et près d'un tiers d'entre elles, comme des vendeuses, des boulangers ou des fleuristes, sont même titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC). Or, il est impossible de vivre décemment dans notre riche pays avec des salaires aussi bas.

- Alors que la couverture conventionnelle, c'est-à-dire via des conventions collectives de travail (CCT), est, avec 48 %, nettement inférieure en Suisse à, par exemple, la moyenne des pays de l'OCDE (62,1 %) (voir annexe au Message), le Conseil fédéral parle de l'« excellent fonctionnement du partenariat social ».

- Tous les pays dont le taux de couverture conventionnelle est aussi bas, voire plus bas que le nôtre ont un salaire minimum légal.

- Bien que l'ensemble de la Suisse alémanique, malgré de nombreux cas de sous-enchère salariale, ne connaisse aucun salaire minimum prévu par un contrat-type de travail, le Conseil fédéral parle de lutte efficace contre la sous-enchère salariale.

Dans de nombreuses branches, comme celle des commerces de chaussures et de vêtements ou le journalisme, les employeurs refusent de conclure des CCT. Dans d'autres branches en pleine croissance, où les salaires sont très bas (centres d'appel, instituts de beauté, centres de remise en forme, livraison de courrier, etc.), il n'y a même pas d'organisations patronales avec qui il serait possible de conclure une CCT. En disant non aux salaires minimums, le Conseil fédéral a fait savoir que la situation de ces personnes lui était indifférente.

Dans son message, le Conseil fédéral a dû manipuler les études économiques existantes pour justifier son rejet de l'initiative. En peignant le diable sur la muraille avec la hausse du chômage, la perte de compétitivité de notre économie, un marché du travail rigide, etc., il espère pouvoir contrer la grande sympathie que l'initiative sur les salaires minimums suscite au sein de la population. Ce qui va se transformer en boomerang, au plus tard lors de la votation populaire.

La population suisse ne veut pas de salaires de la honte ! Comme l'USS avec son initiative, elle veut que les salaires versés dans notre pays permettent d'y vivre décemment.

Contact:

Daniel Lampart (079 205 69 11), économiste en chef et premier secrétaire de l'USS, et
Thomas Zimmermann (079 249 59 74), responsable de la communication et porte-parole de l'USS,
se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.